

Arrondissement du Sud-Ouest
 District électoral de Saint-Henri-La Petite-Bourgogne-Pointe-Saint-Charles (161)

Endroits de vote - Jour du scrutin	Sections de vote
CENTRE D'HERBERGEMENT DE SAINT-HENRI 6225, rue Notre-Dame Ouest	01
RÉSIDENCE CÔTE SAINT-PAUL 5400, chemin de la Côte-Saint-Paul	02-03-04-05
ÉCOLE LUDGER-DUVERNAY ANNEXE CHARLEVOIX 633, rue De Courcelle	06-07-21
ÉCOLE SAINT-ZOTIQUE 4841, avenue Palm	08-09-10-11-12
CRCs SAINT-ZOTIQUE 75, square Sir-George-Étienne-Cartier	13-14-15-16-17-18-19-20
ÉCOLE SECONDAIRE SAINT-HENRI 4115, rue Saint-Jacques	22-23-24-25-26-27-28-34-35-36-38
ÉCOLE VICTOR-BOUSSELOT 222, rue Béard	29-30-31-32-33-37-38
FOYER HONGROIS INC. 2580, rue Saint-Jacques	40-42-43
C.E.D.A. 2515, rue Deslisle	41-44-45-46-47-48-49-50-51-52-53
CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE 1625, rue Notre-Dame Ouest	54-55-56-58-59-60-61-62-63
ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE PAVILLON A 1100, rue Notre-Dame Ouest	57-64-65-66
CENTRE SAINT-CHARLES 1055, rue d'Hibernia	67-68-69-70-71-74-75-76
ÉGLISE SAINT-CHARLES 2115, rue du Centre	72-77-78-79-80
CENTRE D'HERBERGEMENT LOUIS-RIEL 2120, rue Augustin-Cantin	73
HABITATION CHARLEVOIX 2625, rue de Châteauguay	81-82-83
ÉCOLE ST-GABRIEL 600, rue Dublin	84-85-86-87-88-89-90-92
ÉCOLE JEANNE-LEBER 2120, rue Favard	91-93-94-95-96-97-98-99-100-101

Dans le district électoral de Saint-Henri-La Petite-Bourgogne-Pointe-Saint-Charles de l'arrondissement du Sud-Ouest, chaque électeur aura à voter QUATRE FOIS, soit pour :

1. Le maire de la Ville de Montréal
2. Le maire de son arrondissement
3. Le conseiller de la ville de son arrondissement
4. Le conseiller d'arrondissement de son district

